

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée N°1

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Auménancourt

Par arrêté n°2026-15 en date du 28 août 2026, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLU d'Auménancourt.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 34 jours :

DU jeudi 1er octobre 2026 A 10H00

AU mardi 3 novembre 2026 A 19H00

Les principaux objectifs de la révision allégée n°1 du PLU d'Auménancourt sont :

De permettre le développement d'un projet d'activité hôtelière au sein d'une ancienne construction abandonnée (ancienne usine Hydroélectrique) située en Zone N et en proximité immédiate avec un espace boisé classé.

Monsieur Francis Songy, Informaticien retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le mardi de 17h à 19h, le jeudi de 10h à 12h, ainsi que le samedi de 8h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la mairie d'Auménancourt, et sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 1er octobre de 10h à 12h
- Samedi 10 octobre de 10h à 12h
- Mardi 3 novembre de 17h à 19h

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie d'Auménancourt, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°1 du PLU d'Auménancourt, éventuellement complétée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté urbaine du Grand-Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims